

Bureau du 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, seize juin à dix-huit heures, le bureau du syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIAC à Thonon-les-Bains, sous la Présidence de Michel CAPLOT, Président.

Délégués présents :

CAPLOT Michel, Président
LACHAT Hervé, 1^{er} Vice-président
DENNE Jean-Claude, 2^{ème} Vice-président
GERDIL Frédéric, 3^{ème} Vice-président
WALKER James, 4^{ème} Vice-président
DEAGE Joseph, 5^{ème} Vice-présidente
GRENAT Maryse, Membre du Bureau,
BENED Régis, Membre du Bureau
DEMOLIS Cyril, Membre du Bureau

Absents/excusés :

MAXIT Nathalie, Membre du Bureau
DETURCHE Sandrine, Membre du Bureau
BERGER Jean-François, Membre du Bureau

Secrétaire de séance : Joseph DEAGE

Nombre de délégués membres du Bureau : 12 délégués

Date de convocation : 10 juin 2026

Point n°2 – Convention de mise à disposition de données pédologiques dans le cadre des travaux du SIAC sur la préservation des sols

Monsieur Joseph DEAGE, Vice-Président du SIAC en charge du SCoT du Chablais, rappelle l'engagement du SIAC dans les travaux menés autour de la préservation et de la fonctionnalité des sols, notamment dans le cadre de l'AMI Life Biodiv'France dont le SCoT du Chablais a été lauréat en 2025. Ainsi, il est proposé au bureau syndical ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les compétences exercées par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) en matière de planification territoriale et de mise en œuvre du SCoT du Chablais ;

Considérant l'engagement du SIAC dans la démarche portée dans le cadre de l'AMI Life Biodiv'France, en partenariat avec la Fédération nationale des SCoT, visant notamment à renforcer la prise en compte des enjeux de biodiversité, de sobriété foncière et de préservation des fonctionnalités des sols dans les documents de planification ;

Considérant que les travaux engagés dans ce cadre nécessitent la mobilisation de données pédologiques fiables et homogènes afin d'améliorer la connaissance des sols du territoire et d'alimenter les réflexions relatives à la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers ;

Considérant l'intérêt pour le SIAC de disposer des données issues de la Base de Données Sols de Rhône-Alpes produite dans le cadre du programme national « Inventaire, Gestion et Conservation des Sols » (IGCS), afin de

poursuivre les travaux engagés sur la fonctionnalité des sols et leur intégration dans la planification ;

Considérant la proposition de convention de concession de droits d'utilisation de données d'informations géographiques sous forme numérique établie par la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, pour un montant de 350 € HT ;

Après en avoir débattu, le Bureau à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** la convention de concession de droits d'utilisation de données d'informations géographiques sous forme numérique à intervenir entre le SIAC et la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **AUTORISE** M le Président du SIAC à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent à son exécution.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SIAC

Le secrétaire de séance,

Joseph DEAGE



Le Président,

Michel CAPLOT

Acte certifié exécutoire après télétransmission le / /2026 et affichage le / /2026

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.